

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1427 :

Vote de subvention au Club Pétanque la Saint-Pierroise

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture
974-210740164-20231214-30-1427-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1427 : Vote de subvention au Club Pétanque la Saint-Pierroise.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Club Pétanque de la Saint-Pierroise organisera sa 34^{ème} édition du Grand prix de pétanque de l'Océan Indien du 24 au 26 Novembre 2023.

L'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Cette discipline généralement ancrée dans le paysage sportif Saint-Pierrois depuis quelques années, c'est aussi l'occasion une fois de plus pour l'ensemble des pratiquants du Département et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre, de se confronter aux meilleurs boulistes dans cette compétition internationale.

Ainsi, pour cette nouvelle édition, prendront part aux cotés des joueurs Réunionnais, des invités extérieurs :

- FRANCE Hexagonale
- MADAGASCAR
- ILE MAURICE
- MAYOTTE

Pour mener à bien cette manifestation, Le Club Pétanque de la Saint-Pierroise a sollicité la collectivité pour une aide financière.

Au regard du dossier et de la couverture médiatique de cet événement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant au Club Pétanque de la Saint-Pierroise une aide financière de 3 000€.

Considérant l'intérêt que représente cette manifestation, il est proposé d'apporter le soutien de la Commune, par la prise en charge si besoin de diverses prestations nécessaires au bon déroulement de l'action et en fonction de la logistique disponible auprès des services techniques (Eclairage du site, chapiteaux, sanitaires, tables, bancs, barrières, plantes vertes, coffrets électriques)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De **VOTER**, une subvention de 3000 €
- De **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023- Ligne budgétaire : 30 65748 24 RE23000089
- De **L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel MONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1427-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023